ron, +: 2. à Paris, 8° à Brest, 15° à Alger. — On notait 3° au pay de Bôme. 7° au pic du Midi. — En France, des ondées sont encore probables sur le littoral ouest; ailleurs, le temps va rester nuageux et assez doux. — A Paris, hier (après-midi, couvert, pluie le matin. — Moyenne d'hier, 10 mars, 7°8, supérieure de 1°9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, +12°5; minimum de ce matin +1°7. — Baromètre, à sept heures du matin, 767 mm. 9. — A la tour Eiffel, maximum : 7°6, minimum 3°5. — Monte Carlo, matin +11°, midi +15°. Magnifique.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les exportations de Roubaix aux Etats Unis.

Les expéditions de marchandises relevées au consulat des Etats-Unis, pendant le mois de février, n'accusent pas encore d'amélioration, bien qu'elles soient un peu plus nombreuses qu'il y a un an.

Voici les chiffres : Tissus pour robes 995,339 fr. 45 en février 1897, contre 810,276 fr. 80 en 1896 et 1.087,990 fr. 90 en 1895.

Tissus d'ameublement : 80.355 fr. 75 en février 1897 contre 118.772 fr. 05 en 1896 et 157.215 fr. 40 en 1895.

En somme, l'exportation de tissus aux Etats-Unis s'est élevée en février de cette année à 1.075.735 fr. 20; elle avait été de 929 048 fr. 85 en 1896.

Il est bon de rappeler que ces chiffres ne s'appliquent qu'aux expéditions directes et que bien de nos tissus s'en vont en Amérique par l'intermédiaire des négociants anglais, dans une proportion impossible à établir.

Les écoles ménagères. — Personne ne met en doute l'utilité des écoles ménagères. Partout, mais dans les centres ouvriers surtout, ces institutions rendent d'importants services, dont les résultats pratiques sont faciles à constater.

Nous ne voulons pas nous étendre ici sur le rôle de la femme au foyer domestique. Disons seulement, après tant d'autres, qu'une bonne ménagère transforme la vie intérieure de la famille; qu'elle sait rendre agréable, par les mille soins qui lui incombent, le séjour de la maison; et que par une économie bien comprise, elle peut procurer une aisance relative même dans les milieux les plus pauvres.

Aussi nous devons applaudir à la création, à Roubaix, d'écoles ménagères, destinées à donner aux jeunes filles les notions les plus indispensables sur tout ce qu'il importe de savoir pour conduire d'une façon parfaite un ménage.

Que à la générosité de dames patronesses, que nous ne saurions trop féliciter, ces écoles ménagères soient ouvertes dans les paroisses Saint-Joseph et Saint-Sépulcre. Les jeunes filles de toutes les paroisses de la ville pourront s'y rendre.

Dès à présent, un certain nombre d'élèves suivent les cours ou plutôt les travaux pratiques.

La théorie, on le comprend, a ici une importance tout à fait secondaire.

Avec la cuisine, la propreté de la maison, la lessive, sont enseignés tous les travaux de couture, tricot, repriage, rommaillage, coupe et confection des vêtements.

On peut dire qu'une jeune fille qui aura profité de toutes les leçons fera une ménagère modèle.

C'est d'ailleurs le but que se sont proposé les personnes dévouées qui ont fondé cette œuvre.

En agissant ainsi, elles ont fait beaucoup pour l'amélioration de la condition matérielle et morale de la classe ouvrière.

Le Bulletin communal de 1896 vient d'être publié par la mairie de Roubaix. Il contient le compte-rendu officiel des séances du Conseil municipal ainsi que les arrêtés pris par le maire, dans le courant de la même année.

Rédigé avec beaucoup de soin dans les bureaux de la mairie sous l'intelligente direction de M. Sayez, secrétaire général, ce bulletin renferme une quantité de documents que tous ceux qui s'intéressent aux affaires de la ville consulteront avec profit.

Nécrologie. — M. Sauve Evansy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*, vient de perdre son beau-père, M. David Barthe, décédé à Bordeaux, après une longue maladie.

Nous prions notre confrère de recevoir l'expression de nos sentiments de condoléance.

L'installation de la commission cantonale. — La commission cantonale récemment nommée par M. le préfet du Nord s'est réunie jeudi à 4 heures après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix.

M. Bélot, inspecteur primaire, présidait cette réunion d'installation.

Les membres de la commission se sont divisés en trois bureaux qui représentent les cantons de Roubaix, et dont la formation doit être soumise à l'approbation du comité départemental.

Les souscriptions pour le monument à élever à Tourcoing aux soldats français morts au siège d'Anvers. — Un comité composé de Belges habitant le Nord de la France s'est formé, dont le but est de participer aux frais d'érection du monument qui doit être élevé sur la place de Lille, à Tourcoing, aux soldats français morts en 1832, en combattant pour l'indépendance belge, au siège d'Anvers.

Les membres du comité font un pressant appel à leurs compatriotes pour coopérer à cette œuvre de reconnaissance.

Les souscriptions seront reçues à «l'Auberge du Pays,» chez M. Bondoux, à l'angle des rues du Pays et Pellart; ainsi que chez MM. Louis Crépin, 15, rue Gallyani, et Jules Tilleux, 49, rue Descartes.

On sait qu'un autre comité composé de Tournaisiens et d'anciens habitants du Tournaisis s'est également constitué dans notre ville pour le même motif.

Ce comité donne, le 4 avril prochain, une grande solennité musicale au profit de cette œuvre toute patriotique, qui aura lieu dans son local, à la « Brasserie des Orphéonistes, » rue de la Gare, les souscriptions des Belges résidant dans le Nord de la France.

Une conférence industrielle. C'est aujourd'hui, à 8 h. 1/2 du soir, que M. Capitlery, ancien magistrat, donnera une conférence industrielle dans la salle de la Brasserie universelle, rue de la Gare.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — Dans la journée du mercredi 11 mars, il a été distribué 1130 portions aux hommes et aux femmes et 1135 aux enfants; au refuge, 29 lits ont été occupés.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

L'arrestation d'une expulsée. — Mercredi soir vers 7 heures et demie, l'agent de police Vannarck vit passer, à quelques pas de lui, dans la rue de Lannoy, une marchande ambulante, Leontine Hespel, âgée de 48 ans, demeurant rue Doron 16, à Tourcoing. Cette femme, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion, fut aussitôt arrêtée et écrouée au dépôt du 3e arrondissement.

Croix. — *Le vol de tissus.* — L'enquête conduite par M. Seguin concernant le vol de tissus commis au préjudice de M. E. Roussel a fait un grand pas dans la journée de jeudi.

La femme Delattre, interrogée, a fait des aveux complets : les huit robes de sa fille Clémence proviennent bien des étoffes volées à la teinturerie de M. Roussel.

D'ailleurs, Delattre ne se contentait pas de remonter la garde-robe des siens avec des étoffes : on est maintenant certain qu'il en a vendu à Lille, à Annappes, à Wasquehal, et dans d'autres localités; aussi de nouvelles arrestations sont elles imminentes.

La femme Delattre n'a pas caché, non plus, que les planches neuves, l'échelle et la brouette trouvées dans la maison, avaient été dérobées, en divers endroits, par son mari.

— *Des chevaux qui s'emballent.* — Jeudi après-midi, les chevaux de M. Holbecq, fabricant de carreaux, à Lambersart, s'étant emballés, le conducteur n'a pu les retenir, et le timon d'une lourde voiture, chargée de carreaux est allé perforer le volet de l'estaminet de M. Ménard, tonnelier, au pont de Croix. Les dégâts sont insignifiants.

— *Un acte de probité.* — Mercredi, vers midi, le conducteur du car, faisant le trajet entre le dépôt du Brûlé et la place de Roubaix, M. Joseph Buisine, a trouvé, dans une voiture, un porte-monnaie contenant 19 francs et une carte d'abonnement pour le tramway.

M. Buisine s'est empressé d'informer la propriétaire, Mme J., rue Colbert, de sa trouvaille.

Wasquehal. — *Démission d'un conseiller municipal.* — M. Honoré Lepers vient de donner sa démission de conseiller municipal de la commune de Wasquehal.

Cette démission a été envoyée directement à la préfecture.

On croit que M. Honoré a pris cette détermination parce qu'il aurait l'intention de quitter la commune.

— *Le monument commémoratif des enfants de Wasquehal morts pour la Patrie.* — *Démission de trois membres du Comité.* — Le comité exécutif pour l'érection du monument commémoratif à la mémoire des enfants de Wasquehal morts au service de la Patrie s'est réuni, mardi, à la mairie, sous la présidence de M. Désiré Delesalle, maire. Il a arrêté comme suit la liste des noms à graver sur le monument :

Guerre de 1870-71. MM. Léon Masquelier, Germain Wattel, Henri Foreau, J.-B. Ferret, Henri Dubuquoit, Louis Houzé (disparu), Louis Decottignies (disparu), Louis Nivesse et Louis Ducatillon.

Guerre du Tonkin 1886, M. Léon Montaigne.

Pour la formation du programme de la fête d'inauguration qui a lieu le lundi de Pâques, l'accord n'a pu se faire ; les trois membres de la société des anciens militaires *Le Ralliement* qui font partie du comité, ne veulent pas que le clergé soit représenté dans le cortège qui se rendra au cimetière pour l'inauguration ; ils désirent que la bénédiction ait lieu à l'issue de l'obit commémoratif qui sera célébré le matin.

L'administration municipale n'étant pas d'avis d'exclure le clergé du cortège, les trois représentants du *Ralliement* ont alors donné leur démission et se sont retirés de la salle.

Le comité a décidé de passer outre et se réunira incessamment pour arrêter le programme comme il est proposé, estimant que le clergé doit avoir sa place dans le cortège.

Lys-les-Lannoy. — *La fraude.* — Jeudi matin, vers quatre heures, le brigadier Prosper Poulain et le préposé de douane Jules Dury, de service à la place de la « Justice », ont aperçu trois inconnus marchant ensemble et chargés de contrebande. Ils purent en arrêter deux, le troisième prit la fuite.

Les frauduleurs déclarèrent se nommer Gustave Levengle, dix-huit ans, bobineur, demeurant à Roubaix, rue de Bouvines, cour Paul Poutier, et Emmanuel Bonte, dix-huit ans, tisserand, demeurant à Lys, cité Delattre. Ils étaient porteurs de 4 kilog. de tabac haché en vrac, 2 k. 500 de tabac en poudre, 40 kil. de poivre en grain, et de 39 kilog. soit 156,000 allumettes chimiques, le tout représentant une valeur de 357 francs.

Levengle et Bonte ont été conduit à la gendarmerie de Lannoy où ils ont été écroués. Ils seront conduits à Lille.

Hem. — *Une enquête de commodo et incommodo.* — La mairie nous communique l'avis suivant :

« Le maire d'Hem, conformément à l'arrêté préfectoral du 19 février dernier et relatif à une pétition en date du 26 janvier 1897 par laquelle le sieur A. Molaton, teinturier à Hem, demande l'autorisation de construire un pont sur la rivière La Marque, au droit de sa propriété, bordant les deux rives du cours d'eau, pour accéder avec voiture d'une rive à l'autre, prévient les habitants de la commune qu'une enquête est ouverte à la mairie, et que les parties intéressées pourront consigner leurs observations sur un registre déposé à cet effet. »

— *La route départementale n° 19.* — L'avis suivant vient d'être affiché :

« Le Maire de la commune d'Hem prévient les intéressés que le plan d'alignement complémentaire de la route départementale n° 19, de Roubaix à St Amand, dans la traverse du Petit-Lannoy à Hem, homologué par décret du Président de la République, en date du 15 décembre 1896, sera déposé pendant un mois à la mairie où chacun pourra en prendre connaissance.

Leers. — *Un acte de probité.* — Un tisserand, Edmond Desmalone, travaillant à Roubaix, a trouvé mercredi vers huit heures du soir sur la route de Leers à Roubaix, une montre en or qu'il s'est empressé de remettre au garde-champêtre Delcaut, à qui on peut la réclamer.

Communications

La Jeunesse catholique se réunira dimanche, à l'issue de la grand'messe, au local habituel.

Les soldats de la « Fanfare Delattre sont priés de ne pas manquer d'assister à la réunion qui doit avoir lieu aujourd'hui vendredi, à huit heures et demie précises, pour répétition générale et communication sérieuse.

On trouve à la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Houché-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABAERE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme**. — Le flacon : 1 fr. 40, rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—12550

OEUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

FRÉDÉRIC ALFORS RENDUS. — **AVIS GRATUIT** dans le journal de Roubaix (grand format) et dans le Petit Journal de Roubaix.

IMPRIMERIE DE LUXE ET AMEUBLEMENT DE BUREAUX ET OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, **tapissier décorateur,**

LILLE, 19 et 21, Rue Royale, 19 et 21, LILLE

TOURCOING

Mort de M. Playoust, professeur. — Il y a quelques années à peine, nous écrivions, à cette même place, les lignes suivantes :

« Qui ne connaît particulièrement M. Playoust, le professeur de tant de générations de Tourquennois? Par sa valeur personnelle, par la dignité de sa vie, par un long exercice du plus entier dévouement à la jeunesse, il est de ces hommes qui s'imposent à l'affection et au respect. »

C'était le 29 septembre 1889 : M. Playoust fêtait, au milieu d'une triple génération d'élèves, son cinquantenaire de professorat.

Ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons cette circonstance maintenant que la maladie, plus que l'âge, a conduit au tombeau cet homme de bien.

Il y a quelques mois seulement que M. Playoust a dû abandonner tout travail, terrassé par un mal qui a fini par vaincre sa robuste constitution. Il est mort dans la nuit de mercredi à jeudi.

M. Playoust était né à Cysoing le 24 janvier 1819. Il se destinait au professorat qu'il exerça d'abord à Meaux vers 1836.

En 1840 il était nommé au Collège de Tourcoing et il se fixa alors dans notre ville qu'il n'a plus quittée.

Quand le Collège cessa d'être universitaire, M. Playoust, qui avait sa retraite, continua ses excellents services à l'Institution du Sacré-Cœur. C'est seulement en 1890, époque où il fêtait son jubilé, que M. Playoust abandonna la classe de troisième.

Il ne prit pas un repos pourtant bien mérité.

« Je suis condamné aux travaux forcés à perpétuité », nous disait-il à nous-même, et il continua à donner des leçons particulières à des enfants dont il avait eu successivement pour élèves et le père et l'aïeul. M. le chanoine Leblanc, le vénéré supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, avait été l'un des élèves de celui qu'il devait avoir plus tard parmi ses plus zélés collaborateurs.

M. Playoust est mort comme il avait toujours vécu, en chrétien pratiquant et convaincu.

Nous aimons à rendre un suprême hommage à la mémoire de ce vétéran de l'enseignement, dont la longue carrière peut se résumer en ces deux mots : dévouement, honneur.

A sa famille douloureusement éprouvée nous offrons l'expression de toute notre sympathie.

J. P. L.

Une conférence organisée par le « Comité Industriel de France. » — Une conférence industrielle avait été annoncée, au nom du *Comité industriel de France*, ayant son siège à Paris, rue de Manbeuge, 47, par voie d'affiches et par invitations remises à domicile.

Jeudi soir, 150 personnes environ ayant répondu à l'invitation, se trouvaient réunies dans une salle de l'Hôtel du Cygne.

Le président du Comité industriel de France a d'abord exposé le but poursuivi. Ce comité se compose d'anciens magistrats, d'ingénieurs, d'industriels et de financiers : le programme peut se résumer en quelques mots : protection de l'épargnet de l'industrie françaises. Quant aux moyens d'actions, ils vont être indiqués par le conférencier, M. Capitlery, ancien magistrat.

Celui-ci commence par rappeler les graves déceptions éprouvées par l'épargne française pendant ces dernières années, et il cite en première ligne le désastre du Panama. On s'était engoué de cette affaire par analogie avec la réussite de Suez, mais sans réfléchir que si le percement de l'Isthme de Panama avait été chose si facile, les Américains, ce peuple si entreprenant et qui a tant de fois donné la mesure de son audace, ne se seraient pas laissé devancer par nous.

Le conférencier parle ensuite d'une autre catastrophe, qui coûte déjà à notre état plus de cinq cent millions de francs : l'opération sur les mines d'or, dans lesquelles les Anglais nous ont entraînés. Bref les différents krachs financiers qui se sont abattus sur la France, depuis moins de vingt ans, ne lui coûtent pas moins de trois milliards et demi.

Et pendant que l'épargne française est ainsi drainée, l'industrie est-elle suffisamment aidée ? — Non, répond le conférencier, les divers monuments législatifs sont insuffisants : le code civil date de 1804 et a cette époque la richesse mobilière était en quelque sorte inconnue.

La situation resta la même jusqu'à la loi de 1867 que les brasseurs d'affaires respectaient en tout tant. C'est de cette loi que sont nées les actions de jouissance qui ont donné lieu à tant de jeux de bourses. Quand les fondateurs d'une société les avaient toutes placées, ils se retiraient de l'affaire qui, la plupart du temps, ne tardait pas à sombrer.

Il a fallu édicter une autre loi, celle de 1893, qui oblige les promoteurs d'une affaire à garder leurs actions pendant deux ans ; pour échapper à cette obligation, on a imaginé les parts de fondateurs.

M. Capitlery s'élève ensuite avec vigueur contre les valeurs à lots : on a choisi, dit-il, la loterie par la loi de 1836 et on lance maintenant toutes sortes de loteries plus immorales que l'ancienne.

Tout cet argent qui s'éparpille ainsi trouverait un emploi bien plus utile et rémunérateur dans l'industrie. Ce qui amène le conférencier à exposer le but poursuivi par le Comité industriel de France : c'est d'encourager toutes les affaires industrielles qui, après avoir été mûrement étudiées, présentent des chances de réussite.

Venez à nous, dit M. Capitlery, exposez-nous votre situation, vos espérances et nous aiderons ; apportez-nous vos idées, cela ne vous coûtera rien. Notre comité aurait pu tout aussi bien s'appeler comité d'études et de recherches.

L'orateur cite l'exemple d'un industriel des confins de l'Anjou et de la Bretagne, dont les affaires ne pouvaient, faute de capitaux suffisants, recevoir leur plein développement. Le Comité industriel de France est intervenu et aujourd'hui cet industriel est à la tête d'une exploitation des plus prospères.

On pourrait, ajoute le conférencier, nous demander pourquoi nous ne faisons pas nos conférences chez les Bretons et les Angevins. C'est que dans ces pays-là, il n'y a pas, comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, de fortunes importantes.

Pour me résumer, a conclu M. Capitlery, nous sommes venus à vous en toute franchise, vous dire que l'épargne française doit être consacrée au développement de l'industrie française.

Pour être adroit, il faut être droit, c'est une devise que peuvent s'appliquer tous les membres du Comité Industriel de France.

C'est sur ces mots que M. Capitlery termine sa conférence, qui soulève les applaudissements de l'auditoire.

Aliénation de terrain appartenant aux Hospices. — Par délibération en date du 4 janvier dernier, l'administration des Hospices de Tourcoing a sollicité l'autorisation de vendre, aux enchères publiques, sur la mise à prix de 45 fr. le mètre carré, une parcelle de terrain de la contenance de 304 mètres carrés 71 d. c., située au boulevard Gambetta.

Par arrêté du 4 mars, le projet, le plan et autres pièces du dossier, devront être soumis à une enquête de *commodo et incommodo*.

A cet effet, M. Vincent, conseiller d'arrondissement, maire de Mouvaux, nommé commissaire-enquêteur, se tiendra à la mairie de Tourcoing, le samedi 20 mars, de 4 à 5 heures, pour recevoir les observations et les oppositions qui pourraient être présentées sur l'information dont il s'agit.

Plantation d'arbres, rue Carnot. — Conformément à la délibération prise dans l'une des dernières séances du Conseil municipal, sur la proposition de M. G. Grimeux, on a commencé hier la plantation d'une bordure de platanes, dans la partie de la rue Carnot comprise entre le carrefour de la rue Faidherbe et la place Sébastopol.

Blessé d'un coup de corne. — Deux garçons bouchers conduisaient par la rue du Beau-Lautier une vache grasse, chez M. Gheldoff; un rattacheur, Désiré Hoyoet, qui passait près de la bête sans défiance, fut atteint d'un coup de corne et gravement blessé au dos.

M. le docteur Vanneufville qui lui a donné des soins, a déclaré que la guérison demanderait au moins trois semaines.

On connaît peu le saumon fumé; il constitue un des plats les plus appréciés pour les menus maigres.

La maison Tanghe, de plus en plus soucieuse de satisfaire sa riche clientèle, en reçoit de première fraîcheur; elle offre aussi des sardines fumées, des craquelots et harengs saurs, saumonnés. Arrivage d'huîtres anglaises, choix extra.

Tous ces mets d'œuvre servis avec des tartines au délicieux beurre d'Oostcamp, constituent une ressource toute pour les ménagères.

La maison reçoit chaque jour des ananas frais, des champignons, des primeurs de toutes sortes, des poulets de la Bresse, etc., etc.

Grande est la vogue si méritée de la maison Tanghe-Verlonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, à Tourcoing. 17528

A la frontière. — Jeudi après-midi on a été conduits à la frontière, à la demande du gouvernement belge : Auguste Vanlaeke, 35 ans, chaudronnier-mécanicien, né à Roubaix, poursuivi par le parquet de Courtrai, pour vols qualifiés. Alois De Bertage de 24 ans, marchand de bestiaux, né à Eeclou, condamné par défaut pour vol à Gand. François Deweirdt, âgé de 26 ans, manœuvre, né à Gand, inculpé d'attentat à la pudeur avec violences.

— Un convoi de sept expulsés, une femme et six hommes, a été en même temps escorté jusqu'à la frontière.

Mouvaux. — *Les développements de la commune.* — La commune de Mouvaux participe au mouvement très sensible de développement qui, depuis quelques années, s'accentue à Tourcoing et aux environs.

Une nouvelle extension vient d'être amorcée sur la route nationale, un peu au-dessus de la maison de campagne de Mme Dubrulle.

Un propriétaire de Tourcoing a ouvert et aménagé une rue qui part dans la direction du hameau des Ceut-Maisons. Ce quartier, lui-même, se construit de plus en plus et devient le centre d'une agglomération importante.

D'autre part, d'élégantes constructions s'élèvent rue de Lille et il nous revient que les entrepreneurs comptent être bien occupés encore, cette campagne.

— *Une enfant précoce.* — Une fillette de 13 ans, Marie Petit, dont les parents habitent rue de Roubaix, a été arrêtée et conduite à Lille hier jeudi, sous l'inculpation de vol.

Voici dans quelles circonstances la fillette a commis son larcin.

Dans l'après-midi de mercredi, M. Carlier, marchand quincaillier à Tourcoing, faisait sa clientèle à Mouvaux avec une « baladeuse » portant sa marchandise. Tandis qu'il était occupé d'un autre côté, il avait laissé la garde de la voiture à sa fille. Marie Petit vient lier conversation quelques instants avec Mlle Carlier et, après son départ, on constata la disparition d'un douzaine de couteaux de table renfermés dans une boîte.

Les soupçons se portèrent sur Marie Petit qui, interrogée par la garde, opposa les plus vives dénégations, mais finit par avouer le vol. Elle avait caché la boîte de couteaux sous une pierre de rocher du château de Monsieur Vaissier.

Bondues. — *La médaille coloniale.* — Par décret du ministre de la guerre en date du 15 janvier dernier, la médaille coloniale vient d'être accordée à M. Louis Dumoulin, vice-président de la Société des anciens militaires.

M. Louis Dumoulin est né [illegible], le 3 juillet 1817 ; il faisait par conséquent partie du contingent de la classe 1837. A l'expiration de son congé, il contracta, à titre de remplaçant, un engagement dans le 53e régiment d'infanterie, le 2 août 1844. Désigné pour faire partie du corps expéditionnaire d'Algérie, il fut embarqué à Toulon le 16 septembre de la même année ; quelques mois après, notre compatriote recevait le titre de grenadier.

Sa bravoure et son admirable conduite au cours de divers engagements lui valurent les félicitations de ses chefs. Blessé d'un coup de feu à la bataille de Souk-el-Tiela, le 17 septembre 1845, il obtint son renvoi anticipé et rentra en France le 1er août 1845.

C'est quelques années plus tard que M. Dumoulin alla se fixer à Bondues où il est depuis l'objet de la considération de tous.

Nous prions ce brave vétéran d'accepter nos vives félicitations.

Communications

La commission administrative des Combattants de 1870-71 a l'honneur d'inviter tous les sociétaires à assister à la messe qui sera dite pour M. Auguste Desrousseaux, le dimanche 14 mars prochain, à onze heures et demie, à l'église du Sacré-Cœur.

LILLE

Le concert des écoles libres. — Le concert au profit des écoles libres de la ville de Lille, qui devait avoir lieu le 6 février et qui a été ajourné pour les raisons que l'on sait, est désormais irrévocablement fixé au samedi 27 mars, veille de la Mi-Carême.

Une campagne regrettable. — M. le pasteur Ollier vient d'adresser une lettre à la *Dépêche*, à l'occasion de l'entrefilet que ce journal a publié sur la conférence regrettable de M. le docteur Lauga.

M. le pasteur Ollier accuse la *Dépêche* de dénaturer le sens et le but de cette conférence.

« M. le pasteur Lauga, dit-il, n'a songé en aucune manière à juger les actes du gouvernement et encore moins à blâmer son attitude vis-à-vis des ennemis de la France. M. Lauga s'est plu au contraire à rendre hommage aux instructions hautement équitables données par M. le ministre des colonies et par M. le général Galliéni, en vue d'assurer le respect de la liberté de conscience. Et s'il a également rendu un hommage personnel à la droiture, à la bonté et à l'intelligence de M. Laroche, il ne faut pas oublier que le gouvernement lui-même a été le premier à lui rendre cet hommage. Mais là n'était point le but de la conférence.

M. Lauga a voulu simplement exposer la situation religieuse des protestants malgaches qui forment la majorité des chrétiens dans l'Emyrne et dans le Betsileo : il a décrit l'œuvre religieuse et civilisatrice accomplie par le protestantisme dans ces deux grandes provinces de notre nouvelle possession. Il a montré que cette œuvre était actuellement compromise et ne pouvait par la loyale propagande des missionnaires catholiques (ce qui serait parfaitement légitime), mais par les manœuvres de quelques hommes, les jésuites, qui, violant ouvertement les instructions du gouvernement, ne craignent pas d'employer les calomnies, les menaces, les faux témoignages et même les mauvais traitements pour *convertir* de force les protestants malgaches, nos concitoyens. M. Lauga a cité seulement les faits dont il a été le témoin et dont il a la preuve par des documents authentiques ».

Ce n'est donc pas une campagne contre le gouvernement, continue M. Ollier, « c'est un appel aux protestants de France pour leur demander leurs sympathies pour leurs frères de Madagascar, et aux catholiques pour leur demander de désavouer ces hommes. »

La *Dépêche* fait suivre l'insertion de cette lettre des réflexions suivantes :

« Comme on le voit, l'honorable pasteur Ollier plaide les circonstances atténuantes en faveur de son collègue, M. Lauga, et prend à son compte les attaques de ce dernier contre les Jésuites. Il semble cependant bien difficile d'admettre que le pasteur Lauga n'ait point blâmé le gouvernement, lorsqu'il a représenté M. Laroche comme un grand calomnié et un grand méconnu, lorsqu'il reproche aux chefs de postes militaires de se laisser, par ignorance, influencer par les missionnaires catholiques.

« Et c'est, du reste, ainsi que la *Progrès* a compris cette philippique, lorsqu'il ajoute, continuant sur le terrain parlementaire la campagne commencée par le pasteur Lauga : « M. Lebon a sacrifié M. Laroche comme M. Meline a sacrifié M. Verburand, ce sont là des actes significatifs que les républicains d'où? pas le droit de négliger.

» Quant aux attaques que le pasteur Lauga dirige contre les Jésuites, elles nous paraissent le fait d'une passion qui sait mal discerner la réalité des choses. Les Jésuites sont à Madagascar depuis plus de trente ans ; trois des leurs sont morts pour la France au cours de la dernière expédition : ils ont toujours soutenu l'influence de notre patrie vis-à-vis des vendeurs du temple qui faisaient du commerce sous le couvert des sectes anglicanes.

» Ils ont naturellement suscité les haines et les calomnies des Hovas et M. Lauga a reçu, sans les contrôler, les confidences des protestants indigènes dont beaucoup méditaient alors d'égorger des soldats français. Les journaux français qui ont à Madagascar des envoyés spéciaux, depuis le *Figaro* jusqu'au *Temps*, en passant par la *Liberté*, ont rendu hommage au rôle joué par les missionnaires catholiques, et tous ont condamné la faiblesse et l'incapacité de M. Laroche.

» M. Ollier fait appel à nos sentiments de catholiques libéraux; nous croirons commettre une mauvaise action au point de vue religieux, au point de vue français et simplement au point de vue de la vérité, en acceptant des allégations dirigées contre ces missionnaires catholiques qui ont été à Madagascar les plus utiles serviteurs du pays et que la haine des Anglais poursuit encore sous toutes les formes.

» Nous saisissons au contraire cette occasion de rendre hommage à leur patriotisme éclairé et dévoué. »

Nécrologie. — On annonce la mort de M. G. Wattrelot, ancien vice-président du conseil d'arrondissement, administrateur des hospices : il avait reçu les derniers sacrements la semaine passée.

M. Wattrelot fit toujours profession d'un radicalisme très avancé, que tempérait un bon gaîtonnisme qui lui valut, à certains moments, quelque popularité.

Miss Diana Vaughan à Lille. — On lit dans la *Croix du Nord* :

« On nous prie d'annoncer que Miss Diana Vaughan se propose de comprendre Lille dans la tournée de conférences publiques avec projections qu'elle commencera en France le Lundi de Pâques.

» C'est au mois de mai prochain que l'itinéraire de D. Vaughan fixe le passage à Lille de l'ex-Palladiste. »

Un grave accident sur les remparts. — Un officier de la garnison de Lille, M. le capitaine Perret, du 19e chasseurs, a été victime jeudi matin d'un grave accident de cheval et il n'a échappé à la mort que grâce à son sang-froid et à son agilité.

M. Perret passait à cheval, vers neuf heures du matin, sur la rue militaire du rempart entre la porte de Valenciennes et la porte Louis XIV. Au moment où il franchissait le passage supérieur qui surplombe la voie ferrée à l'endroit où elle perce le rempart pour se diriger vers la gare Saint-Sauveur, sa monture, subitement effrayée, sans doute par le bruit d'un train en marche, fit un brusque écart et se jeta dans un fossé d'une profondeur de sept mètres.

Conservant du danger, le cavalier lâcha les rênes, dégagea subtilement ses pieds des étriers et, par un saut de côté, alla tomber juste sur le bord du précipice. Il était sauvé !

Quant à son cheval, il s'abîmait au fond du fossé où il était broyé; il est mort sur le coup.

Voilà un capitaine qui a de la veine.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 11 mars.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — UN DRAME PASSIONNEL A LILLE. — Nos lecteurs se rappelent certainement le drame qui s'est déroulé le dimanche 6 février dernier, dans une maison de la rue des Robleds, à Lille.

L'un des héros de ce drame est l'inculpé d'aujourd'hui, c'est un nommé Valéry Orst, âgé de 30 ans, entrepreneur de nettoyage de devantures, demeurant à Lille, rue au Peuple-Français. Cet homme est marié, père de deux enfants, cela ne l'empêche pas de faire la connaissance d'une fille Eléonore Dervaux, âgée de 17 ans, à qui il loua une chambre, rue des Robleds, 21.

Mme Orst eut vent des relations de son mari : voyant que tout était fini et qu'il fallait rompre, Orst décida de jouer un grand coup, et détermina la jeune fille à mourir avec lui. Vers midi, après avoir fait leur testament et écrit leurs dernières lettres, Valéry prit un revolver et en tira deux coups sur Eléonore Dervaux, après quoi il déchargea sur lui un autre coup.

Les voisins, attirés au bruit des détonations, trouvèrent les deux blessés baignant dans leur sang : ils furent transportés à l'hôpital, d'où, quelques jours après, Orst fut extrait pour être conduit à l'infirmerie de la prison.

Aujourd'hui, Orst comparaît sous l'inculpation de coups et blessures volontaires; Eléonore Dervaux a reçu deux balles, une dans l'orette droite, qui a perforé le tympan et s'est perdu dans le crâne, l'autre à la joue droite. Elle peut actuellement se lever, mais des complications lardives sont toujours à redouter.

Orst est un exalté, d'opinions subversives. Un extrait du testament écrit par lui et signé des deux désespérés montre son caractère : ils déclarent leurs corps à la société de la Libre Pensée, demandant à être enterrés civilement, sans le secours d'aucune religion. Ce testament se terminait par : Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale !

Valéry Orst est condamné à huit mois d'emprisonnement.

IL FAIT LA POLICE pour travailler, M. Ernest Lourme, il n'aime pas qu'elle ne lui obéisse pas. Cet individu est âgé de 19 ans, il demeure rue des Vélocipèdes, cour Duforest.

Lundi dernier, il fut mécontent de voir sur sa porte quelques traces de craie; il alla requérir l'agent Duforest pour rechercher les coupables, quelques petits gamins qui étaient là, paraît-il.

L'agent vint; au lieu de trouver des inscriptions outrageantes dont parlait Lourme, il ne vit que quelques petits coups de craie ; aussi fit-il observer de suite que vraiment il n'y avait pas de quoi fouetter un chat.

C'est alors que Lourme s'emporta contre l'agent, lui disant qu'on ne le payait pas pour ne rien faire, et ajoutant à ces paroles d'autres aménités qu'il serait malséant de rappeler ici.

Lourme, pour ses outrages à la police, attrape six jours de prison.

POUR UN VOL DE MOULES. à Croix, au préjudice de M. Lemaître, commis avec le jeune Vantonne qui a été remis à ses parents la semaine dernière, Edouard Locquet se voit infliger quatre mois de prison.

DU PETIT BOIS CASSÉ. — Joseph Béghin, 57 ans, rue de la Balance, à Roubaix, est marchand de petit bois cassé. Il trouve très commode d'envoyer son fils prendre du bois chez des entrepreneurs; il le débite ensuite en détail. C'est ainsi que son fils, Louis Béghin, 17 ans, a été arrêté au moment où il prenait, en janvier dernier, une bottene, d'une valeur de 15 francs, chez M. Quenesson, entrepreneur, rue Daubenton.

Il paraît toutefois que ce n'est pas ainsi qu'il se procure tout le bois qu'il vend, car il produit des certificats de plusieurs personnes chez qui il achète du vieux bois.

Joseph Béghin, le père, est condamné à 1 mois de prison, Louis Béghin à 15 jours; les deux inculpés obtiennent le bénéfice de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES. — Alphonse Carette, 15 ans, filature et vagabondage, remis à ses parents; G. Sion, coups, 2 mois, sursis; Louis Destrebecq, coups, 16 francs.

Adolphe Dorégnancourt, fraude, 10 jours 500 francs. Jean-Baptiste Rolland, 10 jours 500 francs; Auguste Lammens, fraude, 2 mois 500 francs; Henri Vancommelbeck, fraude, 3 jours de prison avec sursis et 500 francs.

Henri Stelandre, 28 ans, peigneur à Roubaix, attrape sa neuvième condamnation pour fraude ! 2 mois et 500 francs.

Jean-Baptiste Braye, 28 ans, rattacheur à Roubaix, en est à sa 18e pour fraude : 2 mois et 500 fr.; le Tribunal fixe au maximum (huit mois) la durée de la contrainte par corps, pour l'amende et les frais.

Auguste Delardi, infraction à un arrêté d'expulsion et ivresse, 3 mois, 5 francs. — Jean-Baptiste Cannivel, expulsion, 6 mois. — Albert Bétermiez, expulsion, 4 mois.

Frédéric Marchal, expulsion, 8 mois.

Alphonse Van Enoo, 44 ans, est lui aussi expulsé de France; il était revenu à Tourcoing pour chercher sa femme, dit-il; malheureusement, il n'a pas su la chercher où elle était; il a passé toute sa journée à courir les cabarets, si bien que le soir, au lieu de rencontrer sa femme, c'est un agent de police qui s'est offert à lui et l'a gratifié d'un procès-verbal pour ivresse, et conduit au violon pour infraction à un arrêté d'expulsion. Il attrape aujourd'hui six mois de prison et cinq francs d'amende... et il n'a pas retrouvé sa femme.

Les procès du « Réveil du Nord ». — Une erreur s'est glissée dans la rédaction de notre compte-rendu des procès intentés au *Réveil du Nord*. Nous avons dit que le gérant de ce journal avait été condamné, dans la dernière affaire, à un mois de prison ; en réalité, il n'a eu que quinze jours, avec sursis.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 11 mars.* — M. Clemstre, juge de paix, préside, assisté de M. Veymel, gre